



## EXTRAIT DU REGISTRE

### VILLE DU BOUSCAT

### DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N°16 :**

RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA  
VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION  
TROTTE MENU – AUTORISATION DE  
SIGNATURE

### Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absent s: 2**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

**Absents :** Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Sandrine JOVENE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

### **DOSSIER N° 16 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION TROTTE MENU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Trotte Menu depuis 1995 pour la gestion du multi accueil associatif installé sur le territoire communal, au sein du quartier prioritaire. La structure propose vingt places d'accueil collectif, complétant l'offre publique d'accueil petite enfance du territoire.

Au fil des renouvellements de convention, les relations partenariales entre la Ville et l'Association se sont renforcées, au travers notamment de l'inscription du multi accueil dans le guichet unique petite enfance, la participation active de l'association dans les divers projets transversaux relatifs à la petite enfance.

L'action menée par l'association Trotte Menu a toujours été référencée dans les différents Contrats Enfance Jeunesse signés entre la Ville et la Caisse d'Allocations familiales.

Jusqu'en 2019, la Ville était soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accompagnement financier qu'elle apporte à l'association. L'année 2020 marque la fin du Contrat Enfance Jeunesse et le début de nouvelles modalités de partenariat financier avec la Caisse D'allocations familiales.

Dans ce nouveau contexte, le soutien financier apporté auparavant par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville sera directement versé à Trotte Menu.

La durée de la présente convention est fixée pour quatre années, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 signé entre la Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

**VU** la délibération du 23 septembre 2008 autorisant la signature de la convention d'objectifs entre la Ville du Bouscat et l'Association Trotte Menu pour la période 2008-2011,

**VU** la délibération du 16 décembre 2014 autorisant le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville du Bouscat et l'association Trotte Menu pour la période 2015-2017,

**VU** la délibération du 12 décembre 2017 autorisant le renouvellement de la convention entre La Ville du Bouscat et l'Association Trotte Menu pour la période 2018-2019,

**VU** le projet de convention pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, ci-annexé,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
33 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile à ce dossier.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

